

Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS)

PV N°08 AVRIL 2025

Eclairages saison 2024-2025.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2024-2025, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail :terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&IS juillet 2021).

Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Contrôles :

Mairie de Prévessin-Moëns Stade G. Buffaz NNI 13130101 : Contrôle classement initial éclairage E6 LEDS le 28/03/2025

Mairie de Veigy Foncenex Stade Municipal 1 NNI 742930101 : Contrôle renouvellement classement IS le 10/04/2025

Mairie de Cluses Stade Intercommunal 1 NNI 740810101 : Contrôle Classement Initial éclairage E5 LEDS le 14/04/2025

Mairie de Viry Stade Municipal 1 NNI 743090101 : Contrôle renouvellement classement IS le 18/04/2025

Mairie de Marignier Stade A.Haillant NNI 741640201 : Contrôle renouvellement classement IS le 24/04/2025

Classements

PV CFTIS N°9 du 24 Avril 2025

2.4 Avis préalable

ANNECY - PARC DES SPORTS N°1 - NNI 740100101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 19/09/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable Eclairage (APE) en date du 07/04/2025 pour un classement en niveau E2 et du document transmis :

L'étude photométrique du 12/03/2025 (Réf : D-600687) :

Dimensions de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : 2 x 2 mâts angulaire Hauteur minimale des projecteurs : 31.50 m (non conforme)

Nombre et type des projecteurs : 58 projecteurs LED (+ 65 pour l'athlétisme)

Inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 69.9°

Température de couleur des projecteurs (Kelvin) : $T_c = 5700$

Indice de rendu des couleurs des projecteurs : $I_{rc} = 70$

Facteur de maintenance : 0.90

Eblouissement maximal (Glare rating) : $Gr_{Max} = 44.1$

Eclairement horizontal Moyen théorique : $E_{hMoy} = 1566$ Lux

Uniformité horizontale (E_{hMin}/E_{hMax}) théorique : $U_{1h} = 0.60$

Uniformité horizontale (E_{hMin}/E_{hMoy}) théorique : $U_{2h} = 0.82$

Eclairement théorique de la zone de sécurité (point bis) : Valeurs conformes

Eclairages verticaux Moyens théoriques : $E_{v1Moy} = 1067$ Lux ; $E_{v2Moy} = 1079$ Lux ; $E_{v3Moy} = 943$ Lux ; $E_{v4Moy} = 943$ Lux Uniformités verticales théoriques (E_{vMin}/E_{vMax}) : $U_{1v1} = 0.42$; $U_{1v2} = 0.42$; $U_{1v3} = 0.45$; $U_{1v4} = 0.45$ Uniformités verticales théoriques (E_{vMin}/E_{vMoy}) : $U_{2v1} = 0.70$; $U_{2v2} = 0.70$; $U_{2v3} = 0.62$; $U_{2v4} = 0.62$ Ratios E_{hMoy}/E_{vMoy} Théoriques : ratio-v1 = 1.47 ; ratio-v2 = 1.45 ; ratio-v3 = 1.66 ; ratio-v4 = 1.66

Alimentation de substitution : Absence Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E2.

Elle rappelle que pour un classement en niveau E2, l'installation doit être équipée d'une alimentation de substitution garantissant un éclairage horizontal d'au moins de 700 Lux, repris en 1 minute maximum (Art 3.4).

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CFTIS émet un Avis Préalable Eclairage FAVORABLE pour un classement en niveau E2 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 8 du 10 avril 2025.

PV CRTIS N°8 du 10 Avril 2025

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VOUGY - STADE LES VERNAIS 1 - NNI 743120101 Cette installation, clôturée, était classée au niveau T4 PN, à l'échéance du 24/11/2024.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 12/09/2024, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, du plan des vestiaires, de l'AAC du 2/10/2014.

La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11 (Règlement FFF, article 3.9.1.2).

La commission recommande de tracer la zone techniques des abris joueurs, conformément à la réglementation FFF (article 3.5).

La commission recommande de protéger les abris joueurs, conformément à la réglementation (article 3.9.5.1).

Au regard des documents transmis, sous réserve de lever la non-conformité sur les hauteurs de buts avant le 30/06/2025, la commission confirme le classement de l'installation, au **niveau T4 PN, à l'échéance du 17/04/2025.**

ST JEOIRE EN FAUCIGNY - STADE ARMAND LAZARETH - NNI 742410101

Cette installation, clôturée, aurait dû être classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 01/01/2029 (changement de revêtement synthétique en 2019).

Elle a fait l'objet d'un APF pour la réhabilitation de son ensemble de vestiaires.

La commission acte la demande de confirmation de classement de la mairie, le 27/02/2025, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 27/02/2025.

Au regard des documents transmis, la commission confirme le classement de l'installation, au **niveau T5 SYN, à l'échéance du 01/01/2029.**

1.3 Changement de niveau de classement

LA ROCHE SUR FORON - STADE LOUIS REAL - NNI 742241101

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance du courriel de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex, le 31/03/2025. La commission acte que ce terrain n'est plus utilisé et **le classe au statut "Non actif"**.

SCIENTRIER - STADE MUNICIPAL - NNI 742620101

Cette installation, non entièrement clôturée, a été retirée du classement, pour zones de sécurités non conformes.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFOOT prend connaissance : de la demande de reclassement de l'installation, de la mairie, le 06/03/2025, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 06/03/2025, du plan des vestiaires.

La commission acte que les non conformités majeures sur les zones de sécurité ont été levées.

Au regard des informations transmises, la commission classe l'installation **au niveau T7 S, à l'échéance du 17/04/2035.**

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PREVESSIN MOENS - STADE GILBERT BUFFAZ - NNI 13130101

Cet éclairage est neuf (étude photométrique E6 LED, du 18/03/2021).

La commission prend connaissance des documents transmis : La demande de confirmation de classement de la mairie, le 28/03/2025. Les résultats obtenus lors de la visite de M. BERNARD Pierre, le 28/03/2025 :

Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 181 lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.58

U2h (EhMin/EhMoy) : 0.78

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E6 LED, à l'échéance du 22/04/2029.**

CLUSES - STADE INTERCOMMUNAL 2 - NNI 740810102

Cet éclairage LED est neuf (APFE du 21/03/2024).

La commission prend connaissance des documents transmis : La demande de classement initial de la mairie, le 08/04/2025, Les résultats obtenus lors de la visite de M. ROSSET Alain, le 10/03/2025 :

Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 112 lux.

U1h (EhMin/EhMax) : 0.23.

U2h (EhMin/EhMoy) : 0.53.

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E7 LED , à l'échéance du 17/04/2029.**

Demandes Préalables Transmises

CC4R Stade de la Ferme Saillet 3 Fillings NNI 741280103 : APE E6 LEDS le 07/04/2025

Mairie d'ECHENEVEX Complexe Sportif Multisports 2 NNI 11530102 : API et APE A8 SYN éclairé LEDS le 16/04/2025

Réunions Mairies /Clubs